

INTÉGREZ UNE DÉMARCHE CQP DANS LE PROJET DE L'ENTREPRISE

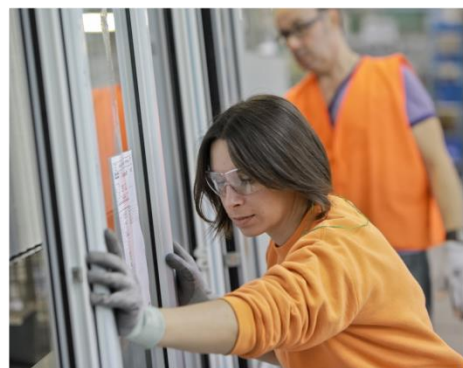


CQP

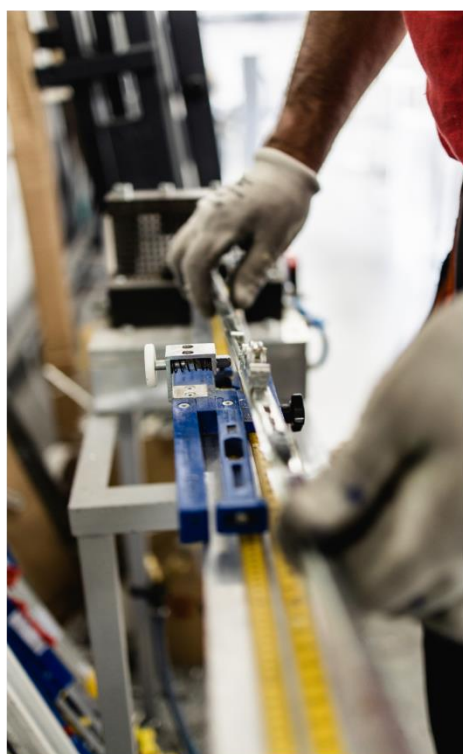
Certificat de Qualification Professionnelle

MENUISIER INDUSTRIEL

Fabrication Fenêtres & Portes



Branche professionnelle des menuiseries, charpentes, constructions industrialisées et portes planes



CQP : de quoi s'agit-il ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification officielle et nationale à l'instar des diplômes de l'Éducation Nationale ou des titres professionnels des différents ministères.

Créé et délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE), l'instance paritaire au sein de la branche professionnelle, **le CQP atteste de la maîtrise par son titulaire des compétences liées à un métier.** Les formations CQP sont conçues pour être en parfaite adéquation avec les attentes des entreprises.

Pour quel métier ?

Le titulaire (homme ou femme) du CQP menuisier industriel intervient dans la fabrication de menuiseries fenêtres et portes en bois, PVC, aluminium... Au sein de l'atelier, ce professionnel a pour mission :

- La programmation de machines.
- Le débit, l'usinage et le profilage des pièces.
- L'assemblage des éléments.
- Le montage des ouvertures.
- La pose de quincailleries et du vitrage.

Il fait preuve de minutie, de précision et porte une attention constante à la qualité de son travail.



Quels objectifs ?

- ✓ Recruter, intégrer et professionnaliser les nouveaux salariés.
- ✓ Développer et renforcer les compétences des collaborateurs.
- ✓ Valoriser et reconnaître les compétences en interne.
- ✓ Construire des parcours professionnels et favoriser les évolutions de carrière.



Qui est concerné ?

Le CQP est accessible pour :

- Les entreprises relevant de la branche professionnelle des menuiseries, charpentes, constructions industrialisées et portes planes.
- Les salariés
 - déjà présents dans l'entreprise ou arrivant dans celle-ci ;
 - souhaitant changer de métier et intégrer une entreprise de la branche.

Et aussi

- Les jeunes qui souhaitent apprendre un métier ;
- les personnes en recherche d'emploi



Ils témoignent...

*« La fabrication des fenêtres actuelles, par la diversité des matériaux employés et par sa technicité est un métier bien spécifique. Un métier ne peut être reconnu comme tel sans un parcours de formation pour y accéder et un CQP pour attester des compétences nécessaires à son exercice ». **PDG, menuiserie industrielle***

*« Le CQP est un parcours accessible et vertueux. Cela nous permet de valoriser les salariés et leurs compétences acquises, de les encourager et de les fidéliser. L'entreprise accueille des profils sans diplôme métier ou en reconversion, cela nous permet d'avoir des outils d'accompagnements et des parcours de formation reconnus dans nos filières métiers ». **DRH, menuiserie industrielle***

*« C'est mon premier diplôme et pouvoir attester de mes acquis par l'expérience est important pour moi ». **Maeva, titulaire du CQP***

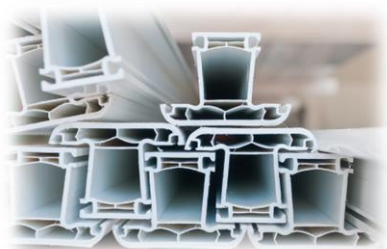
*« Je le recommande vivement à mes collègues, car c'est un très bon apprentissage et une expérience positive qui offre une reconnaissance de notre savoir-faire et valorise notre métier ». **Christophe, titulaire du CQP***

*« C'est très bénéfique et cela m'a personnellement permis d'apprendre de nouvelles choses. Cette certification permet une reconnaissance professionnelle pour les salariés arrivés sur le marché du travail sans aucun diplôme ». **Patrice, titulaire du CQP***

Les atouts pour l'entreprise ?

Une formation souple et progressive compatible avec la vie de l'entreprise.

Le CQP est structuré en blocs de compétences ce qui permet de suivre le parcours de façon progressive, bloc par bloc. Le rythme et la durée sont ainsi adaptés.



Un parcours sur-mesure.

Les compétences du candidat acquises par l'expérience et par la formation sont prises en compte dès son entrée dans le parcours.

En fonction de ses besoins, un programme de formation est ajusté à son profil.

Si le candidat a déjà le niveau requis par le CQP, il n'a pas besoin de suivre une formation. L'accès à la certification est direct.

Comment mettre en place une démarche CQP dans l'entreprise ?

1

Identifier les besoins

Dans quel contexte s'inscrit le projet CQP ?
Pour quel besoin ?
Montée en qualification ? Recrutement ?
Développer les performances et la qualité ?
Fédérer et motiver les équipes ? ...

2

Communiquer en interne

Comment communiquer sur le CQP ?
Les modalités du CQP ont-elles fait l'objet d'une communication auprès des salariés, des managers ?
Les tuteurs ont-ils été informés afin d'être en mesure de répondre aux questions ?

3

Identifier les candidats au CQP

Selon les besoins de l'entreprise ;
les projets professionnels des salariés ;
les besoins de la nouvelle équipe, des intérimaires...
Quelle voie d'accès privilégier ? Par la formation ? Par la Validation des Acquis de l'Expérience ?

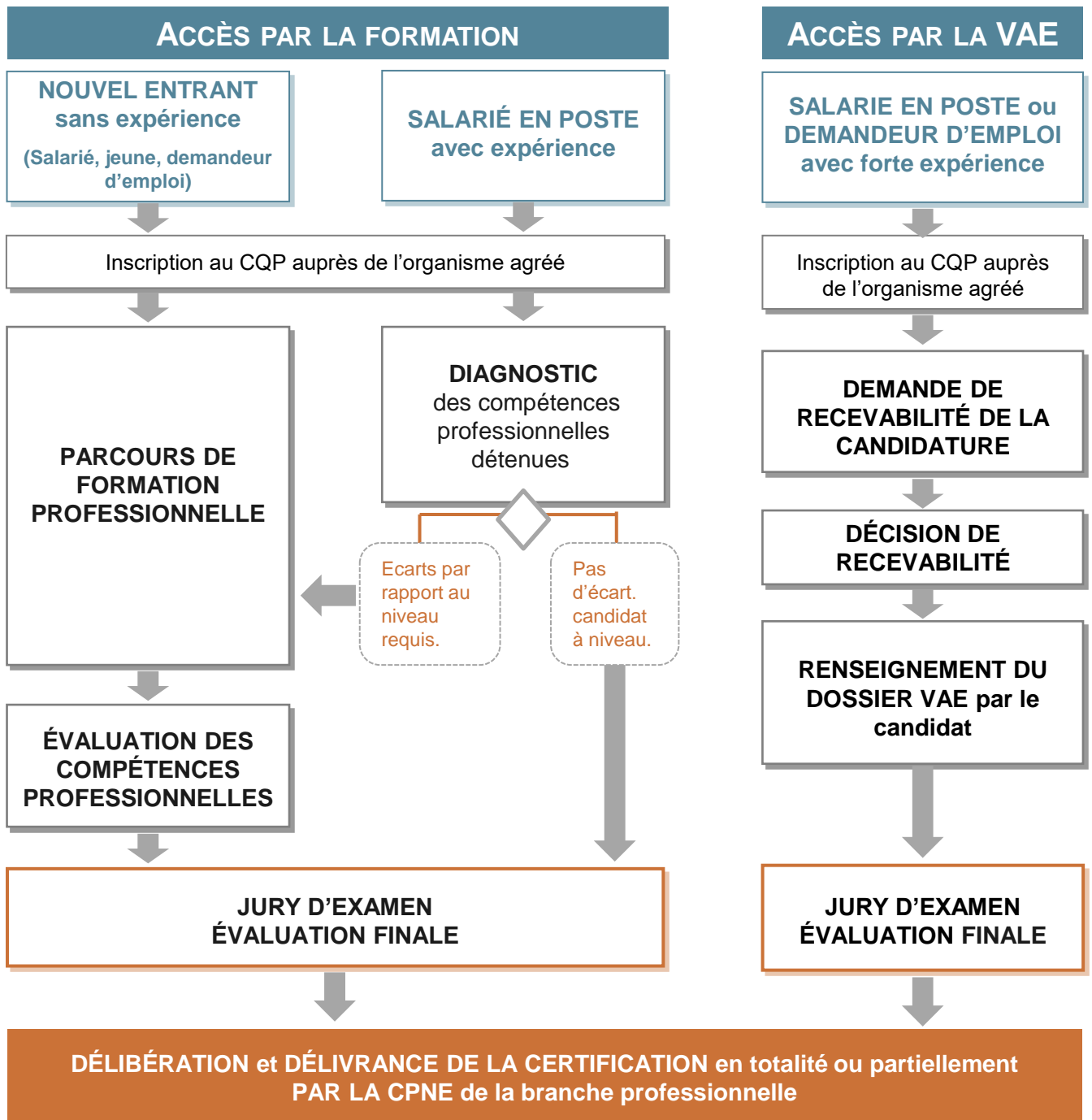
4

Définir les moyens nécessaires

Quels acteurs mobilisables en interne et en externe ?
Impact de la démarche sur la charge de travail ?
Quel financement ? ...

Les voies d'accès au CQP

Deux accès sont possibles pour obtenir le CQP : par la formation ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E). Les formations et les évaluations sont mises en œuvre par des organismes de formation agréés par la branche professionnelle.



Quel financement ?

Il est possible d'activer différents leviers de financement pour prendre en charge le parcours vers un CQP.

Recruter de nouveaux collaborateurs

Contrats de professionnalisation

Préparations Opérationnelles à l'Emploi

Former des salariés en poste dans l'entreprise

Plan de développement des compétences*

Promotion par l'Alternance (Pro A)

Initiative individuelle

Compte Personnel de formation

*Seules les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'un financement de leur plan par l'opérateur de compétences.

Qui contacter? >>>

Opérateur compétences

→ Contactez votre conseiller OPCO2i pour vous accompagner dans vos démarches emploi/formation.

Organisme agréé le plus proche

→ La liste des organismes agréés par la CPNE est disponible auprès de votre conseiller OPCO2i.

Pour plus d'informations

www.opco2i.fr



www.pole-emploi.fr



www.moncompteformation.gouv.fr



www.vae.gouv.fr



Personne en situation de handicap

www.agefiph.fr



[Cap emploi de votre région](#)

